

Conditions de réservation des séjours des Aînés 2020

DOCUMENTS obligatoires à fournir à l'accueil de l'Espace Familles

Tout dossier incomplet de demande de réservation ne sera pas traité par le service.
Attention, les photocopies des documents originaux seront à faire par vos soins.

1. la demande de réservation du séjour **dûment remplie et signée** (une fiche par séjour)
2. une photocopie lisible d'une pièce d'identité **en cours de validité** (Carte Nationale d'Identité recto/verso ou passeport ou carte de séjour)
3. une photo d'identité **récente** avec le nom au dos de la photo
4. une **photocopie complète** du dernier avis d'impôt sur les revenus, uniquement **obligatoire pour les séjours Séniors en Vacances**
5. une photocopie d'un justificatif pour les personnes en situation de handicap ou d'invalidité

Après la confirmation de votre participation à un séjour, veuillez compléter votre dossier en remettant les documents suivants à l'accueil de l'Espace Familles :

6. une photocopie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie en cours de validité pour les séjours en Europe (**Croisière de Berlin à la mer Baltique**)
7. un certificat médical de non contre-indication à un séjour en collectivité, datant de moins de 3 mois, à fournir pour chaque séjour et au plus tard une semaine avant le départ
8. la fiche d'autorisation d'enregistrement et de diffusion de l'image et de la voix

ATTENTION : En cas de réservation confirmée, toutes annulations motivées par un justificatif pris en charge par le contrat d'assurance donneraient lieu à la **retenue d'une franchise et du montant de l'assurance souscrite. Des frais d'annulation seront facturés et devront être réglés au CCAS.**

Les conditions de réservation des séjours des Aînés en 7 étapes

Veuillez respecter le calendrier et les modalités de réservation des séjours pour optimiser leur traitement par le service et pour le bon déroulement de l'organisation générale. 😊 Nous vous remercions vivement de votre compréhension.

1. Invitation à la réunion d'information des Voyages des Aînés 2020 par courrier
2. **Réunion d'information sur la programmation des Voyages des Aînés 2020**
Présentation des 4 séjours - remise des formulaires de réservation et de la documentation
→ **mercredi 11 décembre 2019 de 14h30 à 17h30 à la salle Boris Vian- Place G. Brassens**
3. Dépôt du **dossier complet** de réservation de séjour à l'accueil de l'Espace Familles
→ **clôture des demandes de réservation : vendredi 17 janvier 2020**
4. Courrier de confirmation aux participants en mars 2020 (à titre indicatif)
→ **un acompte de 30% du montant total du séjour à régler dès réception du courrier pour confirmer la réservation**
5. Paiement à la Régie centrale située à l'Espace Familles selon l'échéancier notifié dans le courrier de confirmation.
6. Réunion d'information séjour avant chaque départ avec remise de documents de voyage
→ date de réunion précisée dans le courrier de confirmation aux participants
7. **Certificat médical de non contre-indication à un séjour en collectivité**
→ à remettre au service CCAS une semaine au plus tard avant le départ